

Conseil d'administration
15 décembre 2022



AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Proposition de rapport d'activité, comptes de l'année passée et budget prévisionnel sur trois exercices

Délibération n° CA-2022-18

Date de convocation : 9 décembre 2022

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

BARENGO-FERRIER Martine, CASTEL Raoul, DUQUESNE Cécile, GINESY Charles-Ange, PAGANIN Michèle, PIAZZA Cyril, SALOMONE Anthony, TRABAUD Dominique

Suppléants présents :

BENASSAYAG Maric, BERNARD Yannick, LELLOUCHE Vanessa, MALFATTO Marc,

Secrétaire de séance : Vanessa LELLOUCHE

Le présent Conseil d'administration a été convoqué en raison de l'ajournement du Conseil d'administration du 6 décembre 2022 pour défaut de quorum. En application de l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration de l'Agence 06 peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Vu le CGCT et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence et notamment ses articles 11 et 15 ;

Considérant que le Conseil d'administration délibère sur le rapport annuel d'activité, les comptes de l'année passée ainsi que sur le budget prévisionnel sur l'évolution des activités de l'Agence ; que ce document doit être présenté à l'Assemblée générale ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes a été créée lors de l'Assemblée générale du 13 novembre 2020 ; qu'elle a démarré progressivement son activité au premier trimestre 2021 et a procédé aux premiers recrutements à partir du mois de juin 2021 ; que l'année 2022 a été la première année complète d'exercice de cette structure ; qu'en conséquence le rapport d'activité présente les exercices 2020 à 2022 ;

Considérant que le rapport d'activité devant être présenté à l'Assemblée générale devra être complété pour prendre en compte l'activité du mois de décembre 2022 ;

Vu le rapport de synthétique et ses annexes, et après avoir entendu l'exposé, le Conseil d'administration,

Conseil d'administration
15 décembre 2022



Décide :

- 1) D'approuver le rapport d'activité 2020 – 2022, les comptes de l'année passée ainsi que sur le budget prévisionnel sur l'évolution des activités de l'Agence ;
- 2) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 12
Voix pour : 12

Nice, le 15 décembre 2022

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Charles Ange GINÉSY', is written over a horizontal line.

Charles Ange GINÉSY

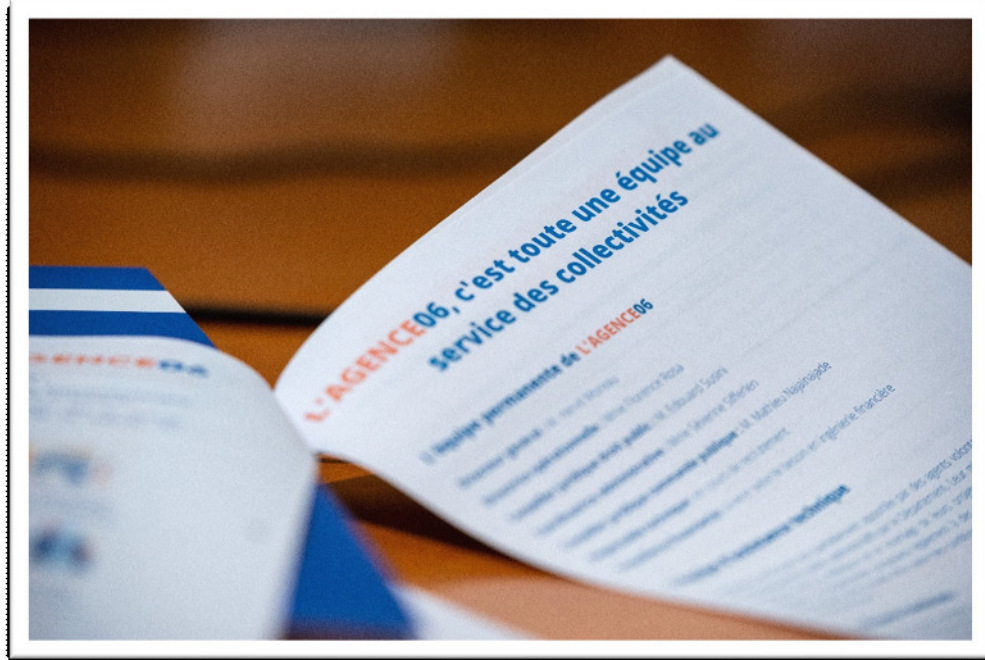


RAPPORT D'ACTIVITE DE 2020 A 2022

Table des matières

INTRODUCTION	2
I. ORGANISATION	3
A. La gouvernance	3
1. Les collèges du Conseil d'administration.....	4
2. Les adhérents.....	5
B. Le fonctionnement	8
1. Les missions	8
2. La méthode	10
II. CADRAGE BUDGÉTAIRE	11
A. Éléments financiers et comptes passés	11
1. Présentation du budget et éléments de pondération.....	11
2. Programme « Petites Villes de Demain » et Reconstruction	13
3. Evolution du budget	13
4. Les comptes passés.....	15
5. Partenariats financiers	16
B. Les perspectives 2023 à 2025	17
III. ACTIVITE GENERALE	18
1. Les conseils	18
2. La conduite d'opération	20
3. Les actions « Petites Villes de Demain ».....	25
CONCLUSION	26

INTRODUCTION



■ L'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, appelée Agence06, est un établissement public administratif créé en 2020 par le Conseil départemental, qui impulse une nouvelle étape en matière de solidarité territoriale.

Les années 2020 à 2022 sont marquées par une activité de l'Agence06 dont la montée en puissance est à mettre en corrélation avec l'utilité de ses missions au regard des attentes de ses adhérents. Le présent bilan retrace les 3 premières années de fonctionnement de l'Agence06.

Si l'année 2020 se caractérise par la structuration administrative et juridique de l'Agence06 et 2021 par son démarrage opérationnel avec l'identification des besoins de ses adhérents, l'année 2022, quant à elle, marque véritablement le début de la mise en œuvre technique et du déploiement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage en

conduite d'opération afin d'accompagner la réalisation des projets de ses adhérents sur les compétences bâtiment, aménagement et voirie.

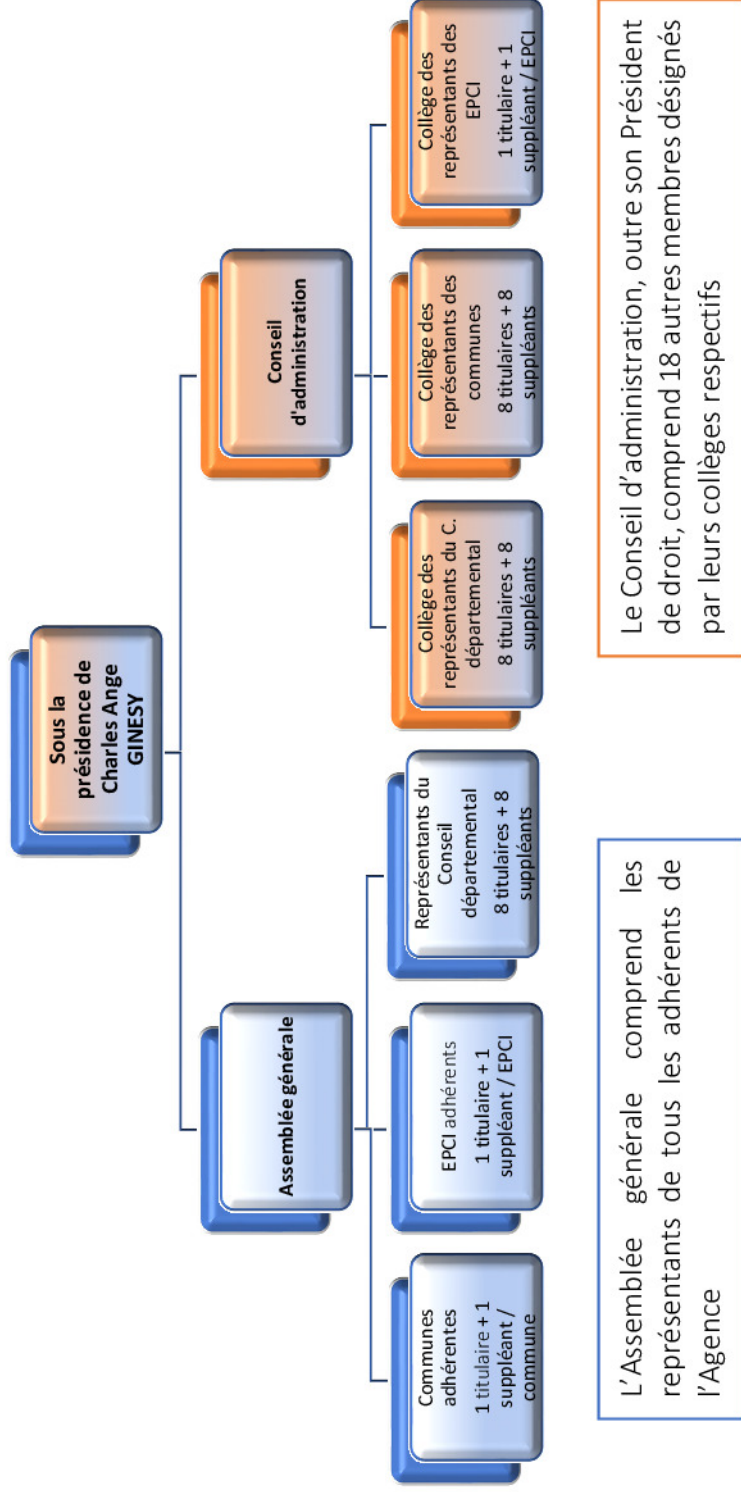
Ce premier bilan appelle donc à évoquer, sur trois années, l'organisation de l'Agence06 au travers de sa gouvernance et son fonctionnement qui ont dû s'adapter à une forte demande avant d'aborder le bilan quantitatif et financier de la mise en œuvre de ses actions et de finir sur les perspectives pour les années à venir ■

I. ORGANISATION

A. La gouvernance

L'Assemblée générale et le Conseil d'administration

Constituée de deux instances, l'Agence06 est pilotée par une Assemblée générale qui détermine les grandes orientations de politique générale et un Conseil d'administration qui règle les affaires courantes de l'Agence et se prononce sur le budget.



1. Les collèges du Conseil d'administration

➤ 1er collège : conseillers départementaux (8 titulaires – 8 suppléants)

En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
M. BECK Xavier	M. CHAIX Bernard
M. KONOPNICKI David	Mme BENASSAYAG Marie
Mme PAGANIN Michèle	Mme FERRAND Sabrina
M. LOMBARDO Gérald	Mme OLIVIER Michèle
M. ROSSI Michel	M. OLHARAN Sébastien
Mme SATTONNET Anne	Mme LELLOUCHE Vanessa
Mme D'INTORNI Christelle	M. BERNARD Yannick
Mme DUQUESNE Céline	Mme GUIT NICOL Pascale

Il est à noter qu'en 2021, en raison des élections départementales, la composition du collège des conseillers départementaux a été modifiée. En effet, les statuts prévoient que les représentants du Département sont désignés par le Conseil départemental en son sein pour la durée de leur mandat départemental.

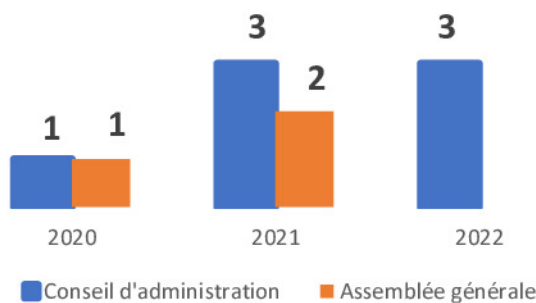
➤ 2^e collège : communes (8 titulaires et 8 suppléants)

En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
M. Raoul CASTEL	M. Marino CASSEZ
M. Olivier CHANTREAU	M. Albert FILIPPI
M. Dominique TRABAUD	M. Marc MALFATTO
M. Anthony SALOMONE	M. Pierre CORPORANDY
M. Jean-Paul DAVID	Mme Jocelyne BARUFFA
M. Thierry GRANDBOUCHE	M. Arnaud PRIGENT
M. Maurice LAVAGNA	M. Cyril PIAZZA
Mme Martine BARENGO-FERRIER	M. Philip BRUNO

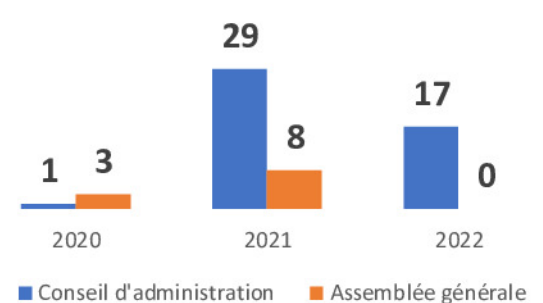
➤ 3^e collège : Communautés de communes (1 titulaire et 1 suppléant par EPCI)

En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
M. Roger CIAIS	Mme Nicole BERTOLOTTI
M. Cyril PIAZZA	M. Joël GOSSE

10 séances



58 délibérations



Les instances de l'Agence06 se sont réunies dix fois, donnant lieu à 58 délibérations.

Au-delà des réunions des membres des organes de gouvernance, l'Agence06 entretient une étroite collaboration sur les territoires, au contact de ses adhérents, afin de les accompagner dans la concrétisation de leurs projets.

2. Les adhérents

Lors de la création en 2020 de l'agence d'ingénierie, seules pouvaient adhérer les communes et EPCI répondant aux conditions de l'article R.3232-1 du CGCT, excluant ainsi certaines communes rurales en raison de leur potentiel fiscal moyen par habitant.

Considérant l'importance des attentes des communes rurales, dans un esprit de solidarité territoriale et pour faire face aux événements climatiques, l'éligibilité des adhérents a été élargie à toutes les communes rurales sans distinction relative au potentiel fiscal.

Par ailleurs, et pour tenir compte des besoins relevant de la solidarité intercommunale rurale, il a été proposé de permettre l'adhésion des communautés de communes de petite taille (moins de 40 000 habitants) et qui exercent des compétences optionnelles.

Une modification des statuts a alors été adoptée dès le début de l'année 2021 pour permettre l'éligibilité :

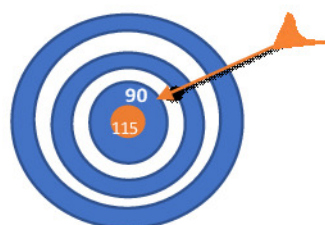
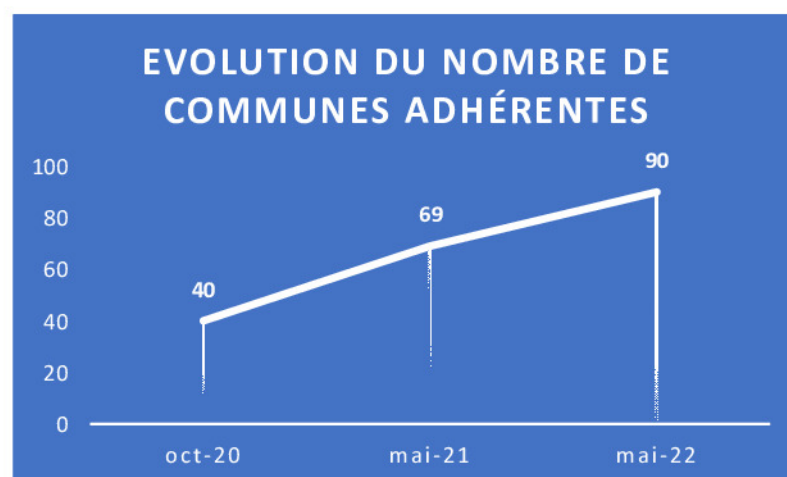
⇒ de toutes les communes rurales du Département des Alpes-Maritimes, soit 115 communes, au lieu des 99 ciblées par l'application de l'article R.3232-1 du CGCT prenant en considération le potentiel fiscal par habitant,

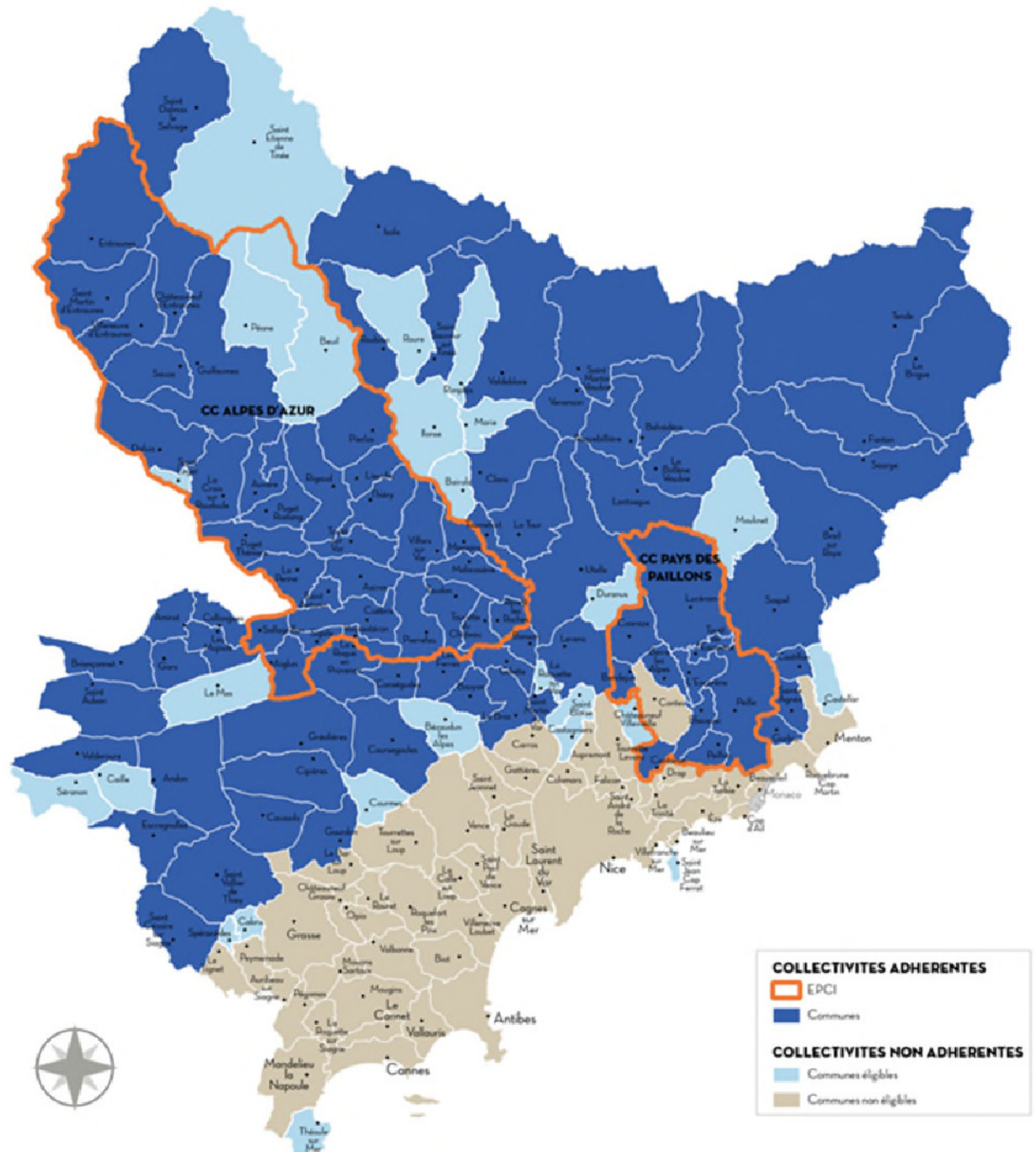
⇒ des 2 Communautés de communes du Département des Alpes Maritimes,

Ainsi, un 3^e collège au sein du Conseil d'administration a été créé, doté d'un titulaire et d'un suppléant désignés en leur sein, par chacune des communautés de communes adhérentes.

Aux 90 communes rurales qui ont accordé leur confiance, listées dans le tableau et selon la carte ci-dessous, l'Agence06 comptabilise désormais parmi ses adhérents, outre le Département des Alpes-Maritimes, la Communauté des communes Alpes d'Azur et la Communauté de communes du Pays des Paillons.

90 communes adhérentes			
Aiglun	Coaraze	Lucéram	Saint-Martin-du-Var
Amirat	Collongues	Malaussène	Saint-Martin-Vésubie
Andon	Conségudes	Massoins	Saint-Sauveur-sur-Tinée
Ascros	Coursegoules	Mujouls (les)	Saint-Vallier-de-Thiery
Auvare	Croix-sur-Roudoule (la)	Peille	Sallagriffon
Bendejun	Cuébris	Peillon	Saorge
Belvédère	Daluis	Penne (la)	Sauze
Berre-les-Alpes	Entraunes	Pierlas	Sigale
Blausasc	Escragnolles	Pierrefeu	Sospel
Bollène-Vésubie (la)	Ferres (les)	Puget-Rostang	Tende
Bonson	Fontan	Puget-Theniers	Thiery
Bouyon	Gars	Revest-les-Roches	Toudon
Breil-sur-Roya	Gilette	Rigaud	Touët-de-l'Escarène
Briançonnet	Gorbio	Roquebillière	Touët-sur-Var
Brigue (la)	Gourdon	Roque-en-Provence (la)	Tourette-du-Château
Broc (le)	Gréolières	Roquesteron	Tournefort
Cantaran	Guillaumes	Roubion	Tour-sur-Tinée (la)
Castillon	Isola	Saint-Antonin	Utelle
Caussols	Lantosque	Saint-Auban	Valdeblore
Châteauneuf d'Entraunes	L'Escarène	Saint-Cézaire-sur-Siagne	Valderoure
Cipières	Levens	Saint-Dalmas-le-Selvage	Venanson
Clans	Lieuche	Sainte-Agnès	Villars-sur-Var
		Saint-Martin-d'Entraunes	Villeneuve-d'Entraunes





Afin d'apporter un accompagnement de qualité à tous ses adhérents, l'Agence06 a choisi d'adapter son fonctionnement à ses missions, en déployant une méthode qui exprime, à travers la parole de ses membres, le devenir des territoires.

B. Le fonctionnement

L'Agence06 se doit d'être au service des territoires ruraux et de leurs habitants. Elle prend en compte les besoins émergents et mutualise les connaissances du terrain avec ses compétences en ingénierie, au service d'un développement équilibré, tenant compte du développement durable.

Pour une action publique efficiente, le fonctionnement de l'Agence est fondé sur la nature même de ses missions en développant une méthode de proximité et de présence aux cotés des élus.

1. Les missions

L'Agence 06 a pour objectif d'apporter à ses adhérents une assistance à maîtrise d'ouvrage qui se décompose ainsi :

- une assistance juridique (droit public, droit du sol, commande publique)
- une assistance technique (dans les domaines de la voirie, du bâtiment et de l'aménagement)

En complément de cette base d'assistance permanente, viennent se greffer :

- les opérations de reconstruction communales à la suite des inondations d'octobre 2020 causées par la tempête Alex
- la coordination du programme national « Petites villes de demain » (PVD) pour l'appui à la redynamisation des petites villes rurales

Le projet de politique générale de l'Agence06, s'inscrit dans un contexte particulièrement sensible, cumulant solidarité territoriale, reconstruction des zones sinistrées par la tempête Alex et revitalisation des petites villes de demain, et s'appuie sur une démarche globale de développement durable et de résilience.

Le programme de l'Agence06 tient compte des attentes des communes membres et les repositionne dans un processus pragmatique afin d'être le plus opérationnel possible pour y répondre.

Ainsi, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et technique ont été organisées selon 3 niveaux de services :

1. les demandes de renseignements et conseils
2. les diagnostics/ notes d'opportunité pour aider à la décision
3. l'accompagnement conventionné de projet en conduite d'opération

L'objectif que se fixe l'Agence06 sur le coût de ses services est :

- ⇒ la gratuité complète du service conseil ;
- ⇒ la gratuité du service de diagnostic opportunité et d'aide à la décision grâce à ses partenaires et services départementaux spécialisés ;
- ⇒ la gratuité de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération en phase opérationnelle.

Pour chacun de ces niveaux de services, l'équipe pluridisciplinaire de l'Agence 06, organisée en pôles complémentaires juridique et technique, et relayée par les experts spécialisés du Département et ses partenaires pourra exercer ses missions de services relatives aux 3 domaines de compétences suivants :

- Voirie/ Infrastructures,
- Bâtiment neuf, Rénovation,
- Urbanisme/ Aménagement/ Environnement.

Par ailleurs, le Département des Alpes-Maritimes compte 6 communes lauréates du dispositif « Petites villes de demain » qui sont adhérentes de l'Agence06.



L'objet du programme PVD est d'accompagner ces petites villes présentant des signes de vulnérabilité vers une redynamisation de leur développement en les aidant à se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal 2020-2026. Dans le cadre de ce programme, l'Agence a la possibilité de reverser aux collectivités lauréates des subventions octroyées par la CDC-Banque des Territoires pour la réalisation d'études stratégiques.



2. La méthode

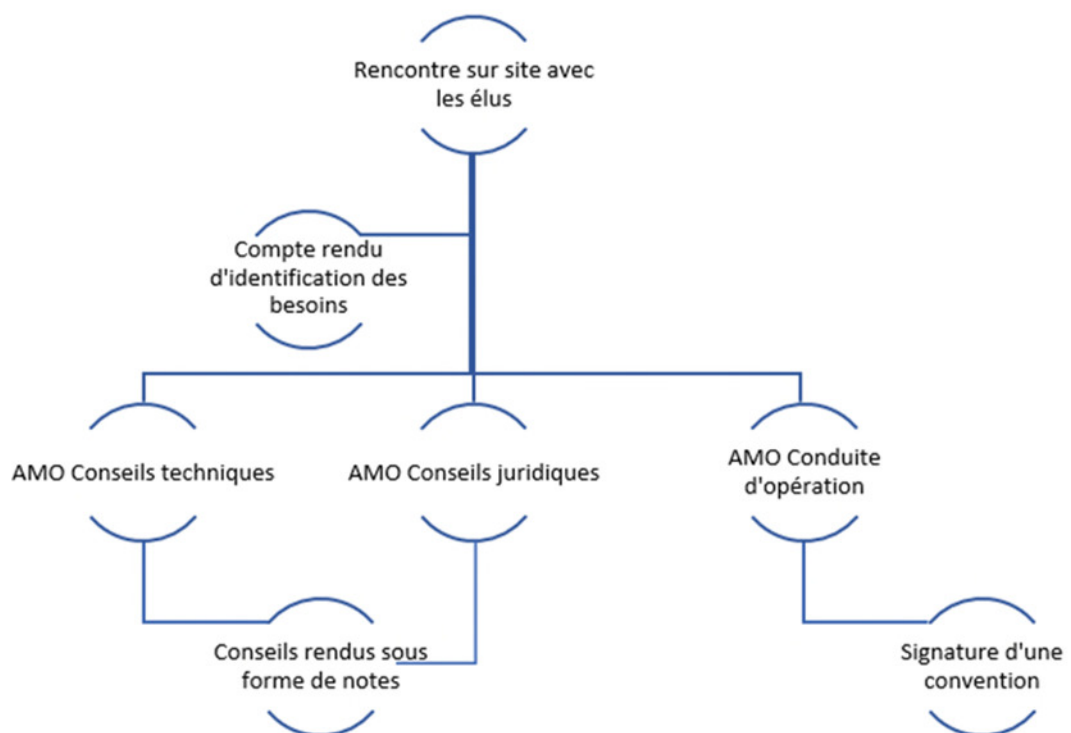
La méthode commence toujours par une rencontre au cœur des territoires.

Les deux premières années d'existence de l'Agence 06 ont, en grande partie, été consacrées à promouvoir ses actions auprès des communes rurales. Ainsi, sur 115 communes rurales potentiellement adhérentes, 90 ont adhéré par délibération du Conseil municipal. Ces rencontres ont permis d'échanger avec les élus sur leur vision du territoire qu'ils souhaitent développer pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Les projets envisagés prennent forme dans les échanges où l'Agence contribue à faire émerger les potentiels existants pouvant permettre la réalisation des projets.

Ces premières rencontres donnent lieu à une identification des besoins de la collectivité adhérente qui ajuste et valide le compte-rendu qui servira de base à l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, le processus se définit selon les étapes suivantes :



Nourrie des échanges avec des élus engagés au service de leur territoire et par le recueil des visions et des potentiels existants, l'Agence peut désormais avoir un certain recul sur son démarrage et tirer les premiers bilans de ses activités.

II. CADRAGE BUDGÉTAIRE

Dotée des moyens nécessaires à son fonctionnement, l'Agence06, pilotée par ses organes de gouvernance, a commencé à déployer sa méthode au profit de ses adhérents. Les premiers chiffres relatifs à l'activité de l'Agence laissent entrevoir un plan de charge, qui, après une forte montée en puissance dans la phase de mise en œuvre opérationnelle des actions, tend à se stabiliser.

A. Éléments financiers et comptes passés

Si les éléments financiers des 3 premières années d'existence de l'Agence montrent un suréquilibre, celui-ci est à pondérer car il reflète davantage une période d'installation et de mise en route que l'activité à plein régime qui devrait être atteinte dès 2023.

1. Présentation du budget et éléments de pondération

Ce budget se composait jusqu'à mai 2022 d'une unique section de fonctionnement comprenant toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement de l'Agence06.

Depuis le conseil d'administration réuni le 19 mai 2022, une section d'investissement a été créée en vue de financer la protection de la marque AGENCE 06 auprès de l'INPI.

		BP 2021	CA 2021	BP 2022	BP + BS 2022
Fonctionnement	Dépenses	567 316 €	81 841 €	582 605 €	602 605 €
	Recettes	567 316 €	568 907 €	582 605 €	1 069 671 €
Investissement	Dépenses	0 €	0 €	0 €	5 000 €
	Recettes	0 €	0 €	0 €	5 000 €

Si les dépenses ont été limitées aux dépenses courantes d'installation de l'Agence06, les recettes, quant à elles, ont été définies au regard des dépenses relatives à l'accompagnement des projets.

Pour fonctionner l'Agence06 est donc dotée de moyens qui sont, en très grande partie, alloués par le Département, premier adhérent à l'origine de sa création, et par les cotisations annuelles de ses adhérents dont le calcul du montant a été fixé par délibération du Conseil d'administration comme suit :

Nb habitants/communes, EPCI et Département (source fiche DGF**)	Forfait annuel
0 à 500	50 €
501 à 1000	100 €
1001 à 2000	200 €
2001 à 3000	300 €
3001 à 4000	400 €
4001 à 5000	500 €
> à 5000	nb hab*0,10 €
Département	nb hab*0,20 €

Répartition des cotisations annuelles

■ Département ■ Communes ■ EPCI



** DGF : Dotation globale de fonctionnement

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 300 000 € est accordée par le Département dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat qui a été signée dès le 1^{er} mars 2021 afin de préciser les conditions de l'aide départementale. Outre la subvention annuelle de fonctionnement, la mise à disposition en nature, de moyens matériels et humains, peut être valorisée à hauteur de plus de 300 000 €, tel que le précise le tableau ci-dessous.

Ainsi, 4 agents sont mis à disposition de l'Agence06 qui est installée dans des locaux départementaux, bénéficie de la mise à disposition de matériels (5 véhicules dédiés, équipement informatique, fournitures, mobilier, site internet et documents de communication).

Contributions en nature du Département06

Montants en euros

	2021	2022
Mise à disposition des locaux	16 000	20 000
Mise à disposition de matériels	102 500	107 500
Informatique	25 000	30 000
Mobilier	7 000	7 000
Fournitures, reprographie	7 000	7 000
Véhicules	13 500	13 500
Services supports (RH, DSN...)	20 000	20 000
Communication	30 000	30 000
Mise à disposition de personnels	220 000	220 000
TOTAL	338 500	347 500

2. Programme « Petites Villes de Demain » et Reconstruction

Considérant le rôle pivot de l'Agence06 en matière de projets de développement, un avenant a été signé le 3 novembre 2021 intégrant la délégation à l'Agence06 de la mise en œuvre du dispositif « Petites villes de demain ». Cet avenant permet à l'Agence, avec l'autorisation de la CDC - Banque des territoires, de percevoir et reverser aux communes lauréates, les crédits de cofinancements du dispositif « Petites villes de demain » à hauteur de : [1 / 5 de (100 000€ x nbre de PVD) par an] ainsi que la quote-part du cofinancement du poste de coordonnateur du dispositif. La subvention annuelle de fonctionnement allouée par le Département tient compte de ce dispositif.



De plus, les inondations causées par la tempête Alex, survenue au début du mois d'octobre 2020, ont lourdement impacté les communes situées dans les vallées de la Roya et de la Vésubie.



À ce titre l'ANCT et le Département participent au financement de 2 postes de chefs de projet « Reconstruction » recrutés au sein de l'Agence.

3. Evolution du budget

Au 3^{ème} trimestre 2020 la première Assemblée Générale constitutive est organisée et le premier budget de l'Agence06 est voté en 2021.

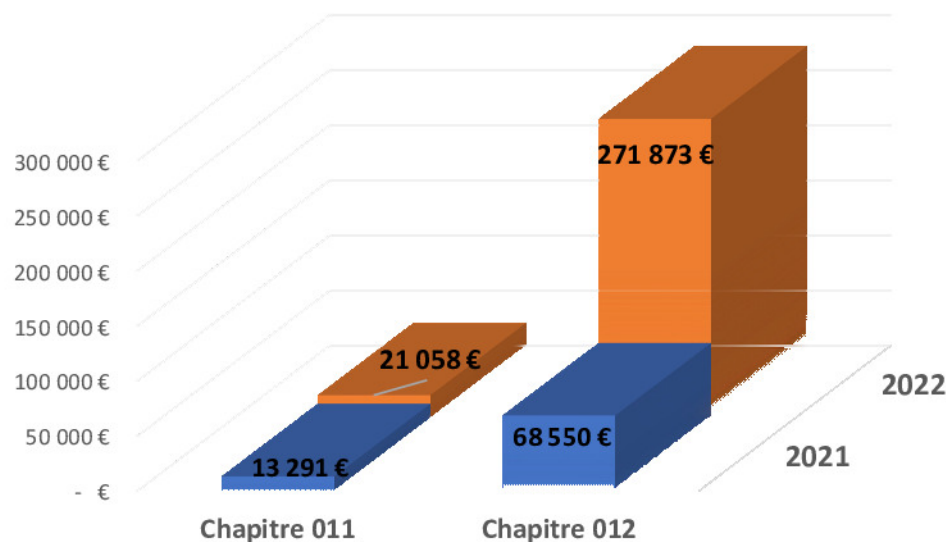
En 2021, première année complète, les réalisations comptables de dépenses demeurent très inférieures aux prévisions en raison de la mise en route progressive de la structure Agence06 et du programme « Petites Villes de Demain » qui lui est corrélé.

De 3 agents mis à disposition au 1^{er} trimestre 2021, l'équipe comptabilise aujourd'hui 12 agents dont 4 sont mis à disposition par le Département. Ainsi, l'équipe se compose aujourd'hui d'1 directeur, d'1 directrice opérationnelle, 4 chefs de projets, 1 conseiller en énergie partagé, 2 juristes, 1 responsable financier, 1 assistante de gestion et 1 coordinatrice administrative.

On peut ainsi noter sur le tableau des dépenses ci-après, qu'entre 2021 et 2022, les charges de personnel (Chapitre 012) ont augmenté en conséquence des recrutements, soit plus de 200K€, alors que les charges générales (Chapitre 011) le sont de moins de 10K€.

Concernant les recettes, les dotations, subventions et participations (chapitre 74), dont les cotisations des adhérents augmentent légèrement et on peut retrouver la stabilité de la subvention annuelle de fonctionnement du Département des Alpes Maritimes qui s'élève à 300K€.

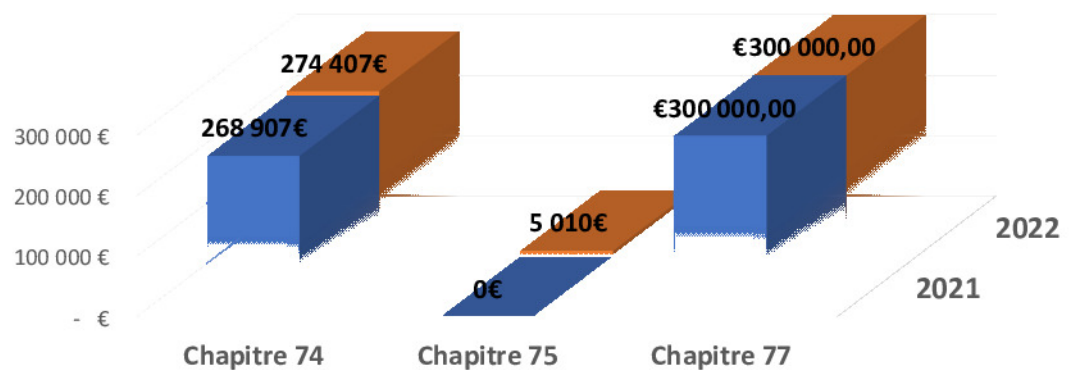
EVOLUTION CONSOMMATION CHAPITRES 011 ET 012 - DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT



4. Les comptes passés

Dans la continuité de l'évolution budgétaire 2021 à 2022, le détail des comptes passés est présenté dans le tableau ci-après.

EVOLUTION CONSOMMATION CHAPITRES 74 - 75 - 77 RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT



		CA 2021	CA Prév 2022
011	Charges générales	13 291 €	21 058 €
012	Charges de personnel	68 550 €	271 873 €
65	Autres charges de gestion	0 €	66 000 €
TOTAL DEPENSES		81 841 €	358 930 €
002	<i>Résultat de fctmt reporté</i>		467 066 €
74	Dotations, Sub et participations	268 907 €	274 407 €
75	Autres Produits de gestion courantes	0 €	5 010 €
77	Produits Exceptionnels	300 000 €	300 000 €
TOTAL RECETTES		568 907 €	579 417 €
RESULTAT N		467 066 €	220 486 €
RESULTAT AVEC REPRISE N-1		467 066 €	687 552 €

B. Les perspectives 2023 à 2025

Le budget des 3 prochaines années de fonctionnement de l'Agence06 a été envisagé dans le cas du scénario constant tel qu'évoqué ci-dessous. On pourra noter que le résultat avec reprise des premières années permet d'absorber encore en 2025 l'augmentation progressive du budget.

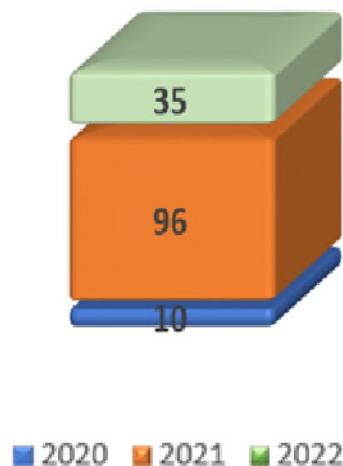
		BP 2023	BP 2024	BP 2025
011	Charges générales	87 000 €	91 350 €	95 918 €
012	Charges de personnel	546 342 €	546 994 €	557 860 €
65	Autres charges de gestion	106 020 €	106 030 €	106 030 €
TOTAL DEPENSES		739 362 €	744 374 €	759 808 €
002	<i>Résultat de fctmt reporté</i>	687 552 €	530 756 €	372 956 €
74	Dotations, Sub et participations	274 545 €	274 545 €	274 545 €
75	Autres Produits de gestion courantes	8 020 €	12 030 €	12 030 €
77	Produits Exceptionnels	300 000 €	300 000 €	300 000 €
TOTAL RECETTES		582 565 €	586 575 €	586 575 €
RESULTAT N		-156 797 €	-157 799 €	-173 233 €
RESULTAT AVEC REPRISE N-1		530 756 €	372 956 €	199 724 €

Un scénario d'extension aux petites communes urbaines de moins de 5000 habitants est à l'étude et permettrait de faire adhérer 18 communes supplémentaires. Le volet patrimonial ainsi que la prise en compte de la qualité environnementale et de la maîtrise de l'énergie seront prépondérants dans le cadre de l'accompagnement de l'Agence06.

Enfin, la création d'un site web a été initiée en 2022 afin de promouvoir l'attractivité des territoires et permettre au grand public de découvrir les nombreux projets en cours de réalisation. Le site prendra son véritable essor dès 2023.

III. ACTIVITE GENERALE

141 projets suivis en AMO
- Conduite d'opération -



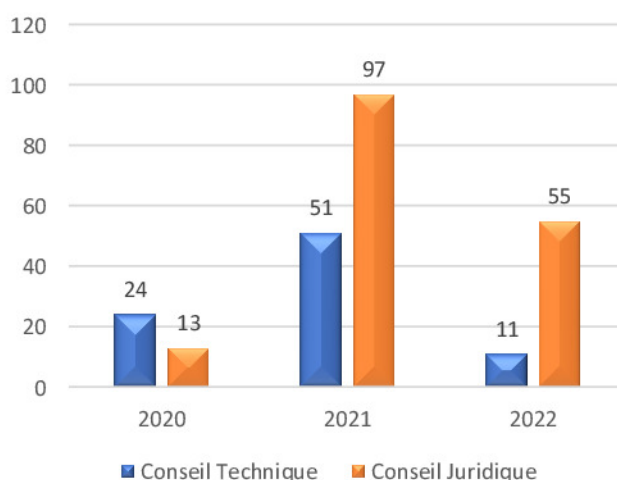
L'assistance à maîtrise d'ouvrage désigne de manière globale les services de l'Agence06 auprès de ses adhérents. Ces services permettent d'apporter, en fonction de la demande, un conseil de premier niveau d'ordre juridique ou technique, un deuxième niveau relatif à l'aide à la décision/étude d'opportunité et un troisième niveau correspondant à un accompagnement en conduite d'opération faisant l'objet d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'adhérent et l'Agence.

Sur les trois niveaux de service et ses 392 saisines depuis sa création, l'Agence06 suit actuellement un portefeuille de plus de 141 projets en assistance à maîtrise d'ouvrage - conduite d'opération.

1. Les conseils

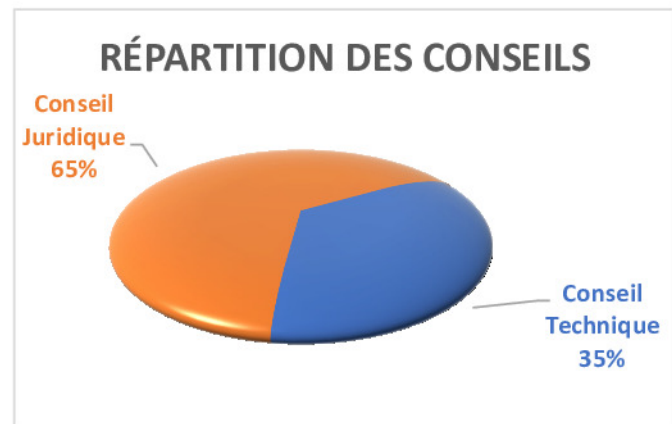
Dans un grand nombre de communes, l'Agence n'est qu'un révélateur d'idées dont la qualité est garantie par les élus qui connaissent parfaitement les forces et les faiblesses de leur territoire. L'Agence permet alors d'identifier les possibilités et de mettre en réseau les acteurs locaux au service de la réalisation du projet identifié.

Evolution du nombre de conseils

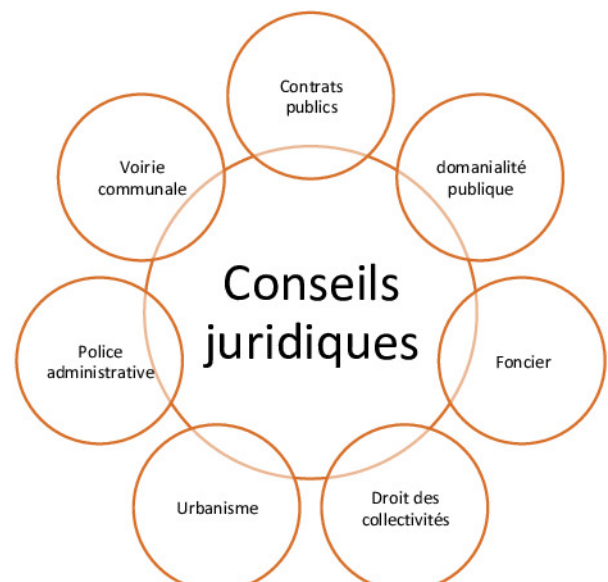
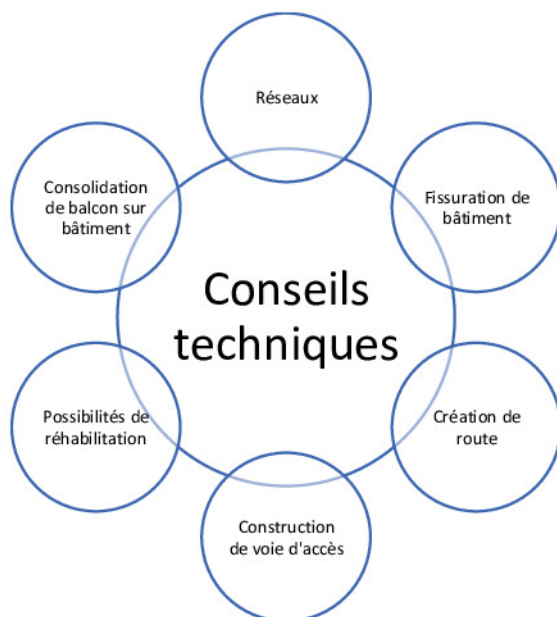


Pour avancer, un projet en attente de réalisation a parfois simplement besoin d'un éclairage technique ou juridique. L'accompagnement de l'Agence est alors ponctuel, circonscrit, et fait l'objet d'une note permettant au maître d'ouvrage de prendre une décision éclairée.

Les conseils techniques sont moins nombreux que les conseils juridiques car de nombreux projets sont accompagnés techniquement dans le cadre d'une convention d'AMO-Conduite d'opération qui inclut les conseils techniques notamment dans la phase d'opportunité / préféabilité, phase préalable à toute opération.



Les conseils effectués par l'Agence peuvent être classés selon les modèles avec des exemples de thématiques traitées ci-dessous :



2. La conduite d'opération

Accompagnement complet d'un projet durant toutes les phases nécessaires à sa réalisation, la conduite d'opération est la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage la plus avancée proposée par l'Agence06 et comprend les phases suivantes :

- Phase 0** Opportunité / pré faisabilité ;
Phase 1 Faisabilité/ programme ;
Phase 2 Consultation de la maîtrise d'œuvre et autres AMO ;
Phase 3 Suivi des études de conception du maître d'œuvre ;
Phase 4 Consultation des entreprises de réalisation ;
Phase 5 Travaux ;
Phase 6 Réception et mise en service.

ETAPES D'AVANCEMENT			
AVANCEMENT	PHASE	Nb	EN %
OPPORTUNITE PRE FAISABILITE	0	70	49,65%
FAISABILITE / PROGRAMME	1	39	27,66%
CONSULTATION MOE et AMOs	2	10	7,09%
SUIVI MOE ETUDES CONCEPTION	3	16	11,35%
CONSULTATION ENTREPRISES	4	3	2,13%
TRAVAUX	5	2	1,42%
RECEPTION MISE EN SERVICE	6	1	0,71%
TOTAL		141	100%

→ 65 conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO-conduite d'opération) ont déjà été signées avec les maîtres d'ouvrage suivants :

ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Aiglun	Sauvegarde et mise en sécurité de la forteresse troglodyte	Restauration de la forteresse dite le "Château d'Aiglun" qui servait de refuge au moyen-âge
Bendejun	Sécurisation du talus de contre rive de la route du Soubran	Effondrement d'un talus sur une centaine de mètre
Bollène-Vésubie (la)	Réhabilitation de l'Hôtel Cassini	Création de 20 hébergements de type auberge collective
Bonson	Confortement maison de la Tourre	Péril Imminent Maison de la Tourre
Bonson	Réhabilitation immeuble Le Gabre	Rénovation complète d'une ancienne école accueillant au rez-de-chaussée la mairie annexe, et à l'étage 3 logements et une salle des associations

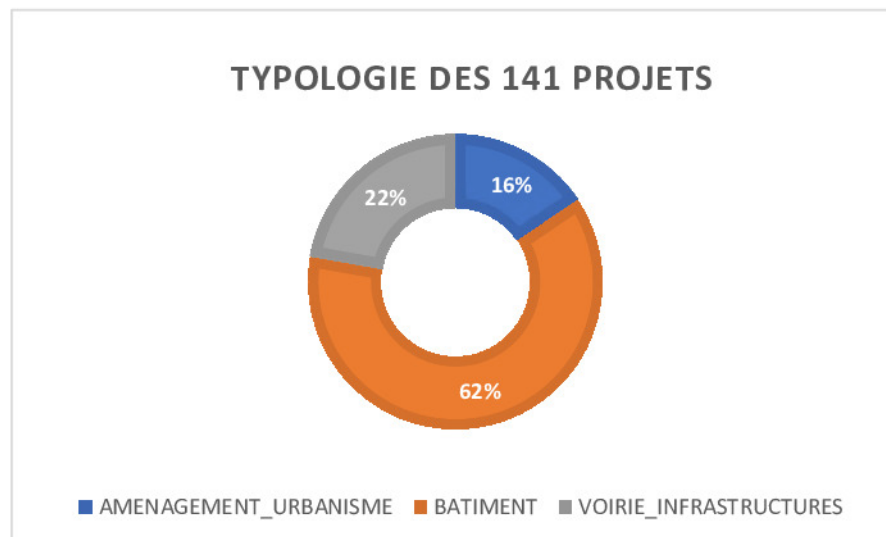
ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Breil-sur-Roya	Aménagement d'une base nautique sur le lac	Création d'un quai, espace d'accueil public et accompagnement pour l'acquisition de matériel
Breil-sur-Roya	Réutilisation-réhabilitation du presbytère de Libre	Aménagement d'un gîte grande capacité, d'une salle communale et d'un local CCAS
Breil-sur-Roya	Projet d'aménagement des berges de la Roya	Plan guide de revitalisation du centre-ville de Breil-sur-Roya à partir des berges.
Brigue (la)	Restauration des chapelles des pénitents blancs	La chapelle de l'Annonciade et la chapelle de l'Assomption nécessitent des travaux importants de restauration
CCAA	Réalisation d'une école à Toudon	Création d'une école de 3 classes
CCAA	Réalisation d'une école à Guillaumes	Création d'une école de 3 classes
CCAA	Réhabilitation extension de l'école de Touët sur Var	Extension/ Rénovation énergétique et environnementale d'une école de 4 classes
Cipières	Création d'une école dans le prolongement de la salle polyvalente	Construction de 2 classes primaires
Clans	Reconstruction de la piste de la Forêt	Reconstruction de la piste en 3 étapes : - de la forêt de Bramafan au vallon du Pertus - de l'église Ste Anne à Selva Plane jusqu'à la vacherie de Clans - Extension d'un tronçon pour le bouclage de la piste entre les lieux dits "Bon Villars et les Sorques" en passant par le rocher de Trancha
Coaraze	Réhabilitation et sécurisation de la station de captage d'eau potable	Mise en conformité du site (désamiantage, étanchéité, isolation thermique, clôture du site, enfouissement des réseaux électriques...)
Collongues	Construction d'une halle couverte	Halle de 200m ² pour accueillir les manifestations communales (Foire bio, ...)
Coursegoules	Aménagement d'espace public au nord du village	Réaménagement de la place du Cheïron et de la place de la mairie
Cuébris	Confortement de chaussée sur le chemin Lou Plan	Réfection en bordure de chaussée de la zone effondrée et fissurée sur 60 mètres environ.
Ferres (les)	Reconstruction de 2 bâtisses en péril	Déconstruction/ reconstruction de 2 bâtisses en cœur de village pour y créer un appartement T5

ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Gorbio	Création d'un parking	Programme restant à déterminer
Gorbio	Maison d'assistants maternels (MAM)	Création d'une maison d'assistants maternels avec aménagement des espaces extérieurs comprenant une zone de stationnement et un espace de jeux pour les enfants.
Gréolières	Création du parking Saint Pons	Création d'un parking de 15 places
Guillaumes	Piscine communale	Rénovation de la piscine extérieure communale
Lantosque	Lantosque-Ilot de la Madonette	Projet de sécurisation/démolition d'un ensemble de 10 maisons en cœur de village
L'Escarène	Réhabilitation de la Gare	Création de logement et de locaux commerciaux
Levens	Extension et restructuration des locaux de l'école élémentaire Saint-Roch	Le groupe scolaire accueille environ 350 enfants sur 2 sites. Il s'agit de restructurer le site élémentaire pour un meilleur fonctionnement
Levens	Réhabilitation du site de la Madone des Près	Site d'environ 4 hectares avec nécessité d'une restauration complète du bâtiment
Lucéram	Création d'une épicerie en centralité	Projet d'Aménagement d'un Commerce Multi-Services en RDC d'une bâtisse à Peira Cava
Lucéram	Étude de revitalisation et aménagement du secteur de Peira Cava	Etude de redynamisation économique et touristique de Peira Cava pour une station verte familiale et sportive
Massoins	Auberge communale	Restructuration de l'auberge
Penne (la)	Auberge à réhabiliter	Réhabilitation de l'ancienne auberge communale avec création de gîtes et logements
Penne (la)	Restauration église Saint-Pierre	Travaux de restauration d'ensemble
Pierlas	Rénovation de la place Emilien ALZEAL	Réaménagement avec des revêtements neufs et qualitatifs
Puget-Rostang	Réhabilitation du gîte de Rosalie + Réhabilitation de la maison Lombard	Réhabilitation globale des 2 Bâtisses (3 et 4 niveaux) pour amélioration du gîte, création de logements pour actifs et d'1 salle communale
Roquebillière	Réparation et restauration de l'église Saint-Michel de Gast	Phase 1 : Travaux d'urgence et d'assainissement Phase 2 : Restauration du clocher et de la façade occidentale

ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Roquebillière	Réaménagement tennis stade de foot (Cervagnié_phase 2)	Remise en état de l'espace sportif par suite de la tempête Alex
Roque-en-Provence (la)	Réhabilitation d'une bâtisse à l'entrée du village	Aménagement de 3 locaux commerciaux et d'un logement
Roquesteron	Réhabilitation d'une bâtisse - Place de la Fontaine	Mise en sécurité ruine A482 : clos et couvert
Saint-Dalmas-le-Selvage	Reconstruction d'une maison au centre du village	Reconstruction d'un bâtiment comprenant une salle des associations, un studio et un logement en duplex pour actifs.
Saint-Martin-du-Var	Aménagement paysager d'un terrain communal	Recherche d'un aménagement paysager qualitatif dans un quartier minéralisé
Saint-Martin-Vésubie	Cimetière extension	Reconstruction extension du cimetière sur la parcelle adjacente des jardins partagés
Saint-Martin-Vésubie	Reconstruction et réhabilitation du musée des traditions	Reconstruction / Réhabilitation du musée des Traditions en musée du Patrimoine du Haut Pays
Saint-Martin-Vésubie	Stade de foot et vestiaires et city stade	Reconstruction de l'équipement en fonction des possibilités urbanistiques
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Étude d'aménagement Rio Sud	Étude aménagement plan guide
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Réhabilitation bâtisse de l'ONF	Projet d'une maison de pays, accueil PNM et activités diverses
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Parking public de 49 places et chaufferie bois	Programme restant à préciser
Saint-Vallier-de-Thiéy	Relocalisation Mairie Ilot des Ursulines	Programme restant à préciser
Saint-Vallier-de-Thiéy	Réhabilitation d'une bergerie en maison de l'alimentation et du développement durable	Réhabilitation d'un bâtiment existant pour y accueillir un marché paysan avec un bistrot de pays au RDC et un espace communal à l'étage
Saint-Vallier-de-Thiéy	Projet urbain centre village	Plan guide de revitalisation du centre-ville
Saorge	Réaménagement d'un espace sportif et de loisirs, du jardin d'enfants et valorisation du chemin de Sainte-Croix	Aménagement paysager plus qualitatif sur les plantations, revêtements, mobiliers, jeux, gestion des eaux pluviales, confortement du talus et accessibilité.

ADHERENTS	NOM DU PROJET	DESCRIPTION
Sauze	Sécurisation et restauration de l'église de La Colle	Déconstruction du clocher, création d'un clocher mur et consolidation/ restauration
Sigale	Chapelle Saint Sébastien	Restauration Toiture et façades
Sospel	Réhabilitation Mairie principale	Reconfiguration de la mairie principale pour héberger les services principaux avec mise aux normes d'accessibilité
Sospel	Réhabilitation du groupe scolaire et extension de la maternelle	Réhabilitation énergétique et environnementale de l'école primaire et maternelle, requalification de l'ensemble du site
Tende	Reconstruction du pont de Sainte-Anne_ Chemin de Terris	Reconstruction Post tempête Alex reconstruction
Tende	Reconstruction du Pont Campileggio sur la Roya	Reconstruction Post tempête Alex reconstruction
Tende	Réaménagement du jardin d'enfants de Saint-Dalmas de Tende	Restauration et requalification des aires de jeux
Toudon	Étude d'aménagement du secteur de la mairie	Projet de schéma d'aménagement de secteur avec plusieurs scénarii d'utilisation de l'espace et des bâtiments
Touët-de-l'Escarène	Création d'une salle polyvalente	Réhabilitation d'un ancien garage de 70 m2 en bordure de voie en salle communale accessible
Touët-de-l'Escarène	Réhabilitation d'une construction pour la création de logements	Bâtisse de 600m2 à restructurer et réhabiliter
Touët-de-l'Escarène	Réhabilitation d'une construction pour la création de logements	Bâtisse de 1200 m2 à restructurer et réhabiliter
Utelle	Création d'un espace public de loisirs rue Emile Passeroni	Requalification du site avec démolition partielle de la Maison Belenger
Valdeblore	Réalisation d'une station-service communale	Projet de station-service à intégrer dans un site paysager
Venanson	Rénovation du restaurant Bella Vista	Bâtisse de 300m2 en cœur de village sur 3 niveaux à réhabiliter
Villars-sur-Var	Parking paysager	Requalification paysagère et fonctionnelle d'un parking existant en proximité immédiate du centre ancien avec création d'un jardin d'enfant

Après 2 années d'analyse des besoins de ses adhérents, l'Agence constate que plus de la moitié des projets relèvent d'une problématique bâtementaire comme le montre la répartition thématique ci-dessous :



L'histoire des mouvements des populations et les facteurs démographiques ont laissé, dans bien des villages, de nombreux bâtiments sans entretien que certaines communes ont acquis afin de les réhabiliter. L'Agence06 met son savoir-faire pour préserver à la fois la qualité architecturale et environnementale des bâtiments tout en répondant aux besoins et attentes de ses adhérents.

Il est à noter que sur 84 projets orientés « Batiment », 16 sont des projets patrimoniaux.

3. Les actions « Petites Villes de Demain »

Par ailleurs, les 6 « Petites villes » lauréates dans le département des Alpes-Maritimes ont commencé à mettre un œuvre le dispositif national de soutien grâce à l'intermédiation effectuée par l'Agence06.

Conçu comme un levier de redynamisation territoriale au service des collectivités et des élus locaux, « Petites villes de demain » porte une véritable ambition pour le renouveau des villes de moins de 20 000 habitants.

Un programme national de 3 Md€ jusqu'en 2026 accompagnant pour 6 ans les centralités structurantes Il est conçu pour soutenir 1 000 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026).

Les premières études sont programmées comme suit :

COMMUNE	NOM DU PROJET
Breil-sur-Roya	Étude d'aménagement berges
Breil-sur-Roya	Étude préfiguration quartier Gare
Puget-Théniers	Étude d'aménagement global
Roquebillière	Étude stratégique PVD
Saint-Vallier-de-Thiery	Étude de programmation détaillée du centre village
Sospel	Étude globale d'aménagement mise en cohérence des secteurs à enjeu
Tende	Étude de programmation détaillée pour le centre-village et le quartier de la Gare St Dalmas de Tende

CONCLUSION

Ce premier bilan des 3 premières années d'existence de l'Agence06 met en évidence la pertinence d'un tel outil d'ingénierie au service des projets des communes rurales des Alpes-Maritimes.

Plus de 90 Communes adhèrent et sollicitent régulièrement l'équipe pluridisciplinaire de l'Agence06 qui apporte une expertise de conseil et de gestion de projet grâce à ses compétences en ingénierie bâtiment et voirie, en aménagement et urbanisme, en droit public et des marchés.

Une perspective d'ouverture aux petites communes urbaines n'ayant pas toujours l'ingénierie nécessaire pour mener à bien ses projets est en cours d'analyse pour une extension possible à 18 communes supplémentaires.

Ceci renforce l'attractivité exercée par l'Agence06, dont l'objectif premier est de réaliser sa mission de service public dans un souci de qualité et d'écoute au service de ses membres.

